

Suspension et interdiction de prise de parole publique pour Charlie Mingiedi Mbala N'Zeteke

Communiqué du 11 septembre 2017

Le bureau de Joseph Mukungubila porte à la connaissance de l'opinion publique ce qui suit :

Suite au comportement honteux et inacceptable de la part de monsieur Charlie Mingiedi Mbala N'Zeteke, disciple du prophète :

- Vu ses disputes permanentes et injustifiées avec plusieurs compatriotes congolais
- Vu ses prises de position non conformes à notre idéologie et à notre fonctionnement
- Vu son manque de respect, de courtoisie et de considération à l'égard de plusieurs compatriotes qui luttent pour le bien du peuple congolais
- Vu ses multiples dérapages qui ont choqué bon nombres de Congolais
- Vu les multiples exhortations, rappels à l'ordre, avertissements du bureau et les conseils qui lui ont été donnés par ses aînés, ses cadets et sa hiérarchie
- Vu son refus d'écouter

Le bureau a décidé en ce lundi 11 septembre 2017 de le suspendre de toute activité publique et de lui retirer le droit à la parole publique. À cet effet, il lui a été demandé la suppression de ses comptes sociaux.

Il est en effet anormal et incompréhensible, qu'au moment où notre Dieu a décidé de dérouler le scénario menant à la

libération donc au départ de Kanambe et de ses frères tutsi qui déciment le peuple congolais, que les efforts consentis par les Congolais soient perturbés par de l'indiscipline, de l'inconséquence et de la légèreté ou par quelques projets aventureux, qui ne seraient pas dans la lignée de ce qui va arriver imminemment.

Le bureau de Joseph Mukungubila